

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 4339

présenté par
Mme Tuffnell

ARTICLE 64

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Les agents de la direction générale des douanes sont tenus de communiquer avant le 1^{er} janvier 2022 aux agents du ministère chargé de l'environnement désignés les données dont ils disposent sur les importations de matières premières de nature à faire peser un risque sur les forêts tropicales et les écosystèmes naturels, ainsi que pour les communautés locales et les populations autochtones qui y vivent, afin de permettre la mise en place d'un mécanisme d'alerte et d'un système d'analyse du risque à l'échelle nationale dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée. Un décret fixe la liste des matières premières concernées ainsi que les modalités d'application du présent article. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de compléter l'article 64 afin de permettre l'échange des données d'importation sur les matières premières à risque entre les agents de la direction des douanes et ceux du ministère chargé de l'environnement et permettre ainsi la création d'un mécanisme d'alerte au sein de la plateforme nationale de lutte contre la déforestation importée.

La France est particulièrement dépendante de certains pays pour son approvisionnement en produits de base à fort impact sur les écosystèmes, notamment tropicaux. Suivre les flux de ces importations présentant un risque pour les forêts tropicales et les écosystèmes naturels, depuis leur origine jusqu'aux intermédiaires et aux pays consommateurs, permettra de réaliser des analyses de risques/opportunités des chaînes d'approvisionnement.

Les entreprises engagées pour des matières premières durables, traçables et plus respectueuses des écosystèmes naturels, représentées par l'Alliance pour la Préservation des Forêts, sont en attente de cette plateforme, comme véritable outil d'aide à la décision dans leurs achats de matières premières.